



Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Transf : Re: Ré : Re: Ré : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

4 message

2 avril 2026 à 17:50

A : smo@bienatoi.be

Bjr
Rdv avec l'ingenieur stabilite M de Stabisur le lundi 13 avril a 15h30 a Dave pour son rapport.

Bonne soiree

Envoyé avec Proximus Mail

De: M
Envoyé: 2
À:
Objet: Re: Ré : Re: Ré : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Ok

INFO : Le bureau sera fermé du lundi 27/04/26 au dimanche 03/05/26

De :
Envoyé :
À :
Objet : Re : Re: Ré : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Le 13 avril a 15h30

Envoyé avec Proximus Mail

De:
Envoyés: 2 p 026 17:24:28 GMT+02:00
À smo@bienatoi.be <smo@bienatoi.be>
Objet: Re: Ré : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bjr ok c'est noté

Bav

INFO : Le bureau sera fermé du lundi 27/04/26 au dimanche 03/05/26

De :

Date : jeudi, 2 avril 2026 à 17:23

À :

Objet : Ré : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bjr

Ok pour vous le mardi 14 avril a 15h30?

Bav

Envoyé avec Proximus Mail

De :

Envoyés: 2 avril 2026 17:21:20 GMT

À :

(
Objet: Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour,

Merci de votre retour, je suis disponible de passer la semaine du 13 avril dites moi ce qu'il vous convient au mieux.

Belle soirée

INFO : Le bureau sera fermé du lundi 27/04/26 au dimanche 03/05/26

De :

Date : jeudi, 2 avril 2026 à 11:36

À :

Bonjour Monsieur

Concerne : devis pour réparation grosse fissure mur soutènement et canalisation sise

Je vous informe avoir retourné ce jour le devis pour accord de chez STABISUR pour établir son rapport réparation fissure mur soutènement.

J'ai eu la société d'expertise au téléphone et la dame gérant le sinistre me dit que la compagnie d'assurance BELFIUS ne couvrira que la réparation de la grosse fissure (voir photos envoyées) et la réparation de la canalisation en grès cassée arrière maison.

En effet, il y a une descente de toit (corniche) et au sol, en dessous pavés il y a 1 canalisation en grès sur 1 mètre qui est cassée provoquant évacuation eaux de pluies non plus dans chambre de visite mais dans le terrain provoquant certainement engorgement eau terrain et poussée terre sur mur.

On aura donc en fonction du rapport de l'ingénieur (solution à apporter) et de votre devis, l'accord de réparation de la canalisation et de la fissure.

Je vous tiens au courant dès réception du rapport de Monsieur

bàv

0476/644695

----- Message d'origine -----

De:

/

Envoyé: mercredi, avril 1er 2026, 10:41

Objet: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour,

N'hésitez pas à me revenir quand vous aurez les plans d'ingénieur.

Bien à vous.

De:

Envoyé : mercredi 30 mars 2026 05:26

à :

Objet : Re: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

BJR

Concerne : Fissure mur soutènement et canalisation cassée maison sise

Je vous remercie

Concernant le devis pour la réparation du mur, j'ai 1 société NK CONSTRUCTION (0474/382365) située à 5170 PROFONDEVILLE mais il me dit que préalablement à la réparation, il faudrait pour bien faire le rapport d'un ingénieur en stabilité afin de savoir exactement ce qu'il doit faire pour réparer correctement.

J'ai 2 devis d'ingénieur en annexe qui se situent généralement à 500 euros HTVA

Quid ?

Pouvons nous commander l'ingénieur "stabisur" et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?

La société NK CONSTRUCTION nous lit également.

Bàv

----- Message d'origine -----

De:

A.

Envoyé: dimanche, mars 29 2026, 21:32

Objet: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -



Concerne :

Sinistre du 15/02/2026

Nos références : CPA/IDE/221587/EPA (à rappeler lors de toute correspondance)

Nom de l'assuré :

Expert en charge du dossier :

Envoyé le :

29/03/2026 à 21:32

Envoyé à :

Objet :

Suivi de dossier

Contenu :

Bonjour,

Nous revenons vers vous concernant le dossier susmentionné.

Nous avons pris connaissance du rapport de détection et sur base des éléments donnés en conclusion, pourriez-vous nous transmettre un devis pour la réparation de la fissure du mur de

soutènement ainsi qu'un devis pour la réparation de la canalisation en grès d'eau de pluie ?

Nous vous informons que si vous souhaitez ouvrir et faire réparer la seconde partie de canalisation qui part de la chambre de visite, et qui file parallèlement à la façade arrière du bâtiment, cela fera certainement partie d'un second sinistre, il y aura donc très certainement une seconde franchise à prévoir, étant donné que ce sont deux causes distinctes.

Nous transmettons le rapport à la compagnie ainsi que la facture et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous.

Nombre d'annexe(s) :

0

Annexe(s) :

Salutations distinguées.



Ce courrier peut contenir des informations confidentielles et/ou privilégiées. N'importe quel réexamen, retransmission, ou toute autre utilisation de cette information par des personnes ou entités autres que le destinataire désigné est interdite. Si vous le recevez par erreur, merci de l'effacer et de contacter son expéditeur. Les données recueillies sont exploitées dans le respect du GDPR (<http://www.dbg.expert/privacy-policy>).



Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Re: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

1 avril 2026 à 17:21

Bonjour,

Merci de votre retour, je suis disponible de passer la semaine du 13 avril dites moi ce qu'il vous convient au mieux.

Belle soirée

INFO : Le bureau sera fermé du lundi 27/04/26 au dimanche 03/05/26

De :

Date : jeudi, 2 avril 2026 à 11:36

À :

Objet : Re: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour Monsieur

Concerne : devis pour réparation grosse fissure mur soutènement et canalisation sise

Je vous informe avoir retourné ce jour le devis pour accord de chez STABISUR pour établir son rapport réparation fissure mur soutènement.

J'ai eu la société d'expertise au téléphone et la dame gérant le sinistre me dit que la compagnie d'assurance BELFIUS ne couvrira que la réparation de la grosse fissure (voir photos envoyées) et la réparation de la canalisation en grès cassée arrière maison.

En effet, il y a une descente de toit (corniche) et au sol, en dessous pavés il y a 1 canalisation en grès sur 1 mètre qui est cassée provoquant évacuation eaux de pluies non plus dans chambre de visite mais dans le terrain provoquant certainement engorgement eau terrain et poussée terre sur mur.

On aura donc en fonction du rapport de l'ingénieur (solution à apporter) et de votre devis, l'accord de réparation de la canalisation et de la fissure.

Je vous tiens au courant dès réception du rapport de

bàv

----- Message d'origine -----

De:

A:

Envoyé: mercredi, avril 1er 2026, 18:41

Objet: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour,

N hésitez pas a me revenir quand vous aurez les plans d ingénieur.

Bien a vous.

Nicolas Kaisen

De :

Envoyé :

À :

Objet : Re: Suivi de dossier - CPA/IDE, 221587/EPA -

BJR

Concerne : Fissure mur sout7nement et canalisation cassée maison

Je vous remercie

Concernant le devis pour la réparation du mur, j'ai 1 société NK CONSTRUCTION (0474/382365) située à 5170 PROFONDEVILLE mais il me dise que préalablement à la réparation, il faudrait pour bien faire le rapport d'un ingénieur en stabilité afin de savoir exactement ce qu'il doit faire pour réparer correctement.

J'ai 2 devis d'ingénieur en annexe qui se situe généralement à 500 euros HTVA

Quid ?

Pouvons nous commander l'ingénieur "stabisur" et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?

La société NK CONSTRUCTION nous lit également.

Bàv

----- Message d'origine -----

De: expert@elex-belux.expert

A: ...
Envoyé: dimanche, mars 29 2026, 21:32
Objet: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -



Concerne :

Nos références : CPA/IDE/221587/EPA (à rappeler lors de toute correspondance)
Nom de l'assuré :
Expert en charge du dossier

Envoyé le : 29/03/2026 à 21:32

Envoyé à :

Objet : **Suivi de dossier**

Bonjour,

Nous revenons vers vous concernant le dossier susmentionné.

Nous avons pris connaissance du rapport de détection et sur base des éléments donnés en conclusion, pourriez-vous nous transmettre un devis pour la réparation de la fissure du mur de soutènement ainsi qu'un devis pour la réparation de la canalisation en grès d'eau de pluie ?

Contenu :

Nous vous informons que si vous souhaitez ouvrir et faire réparer la seconde partie de canalisation qui part de la chambre de visite, et qui file parallèlement à la façade arrière du bâtiment, cela fera certainement partie d'un second sinistre, il y aura donc très certainement une seconde franchise à prévoir, étant donné que ce sont deux causes distinctes.

Nous transmettons le rapport à la compagnie ainsi que la facture et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous.

J'ai eu la société d'expertise au téléphone et la dame gérant le sinistre me dit que la compagnie d'assurance BELFIUS ne couvrira que la réparation de la grosse fissure (voir photos envoyées) et la réparation de la canalisation en grès cassée arrière maison.

En effet, il y a une descente de toit (corniche) et au sol, en dessous pavés il y a 1 canalisation en grès sur 1 mètre qui est cassée provoquant évacuation eaux de pluies non plus dans chambre de visite mais dans le terrain provoquant certainement engorgement eau terrain et poussée terre sur mur.

On aura donc en fonction du rapport de l'ingénieur (solution à apporter) et de votre devis, l'accord de réparation de la canalisation et de la fissure.

Je vous tiens au courant dès réception du rapport de

bàv

----- Message d'origine -----

De:

A

Envoyé: mercredi, avril 1er 2026, 18:41

Objet: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour,

N'hésitez pas à me revenir quand vous aurez les plans d'ingénieur.

Bien à vous.

Nicolas Kaisen

De :

Envoyé : lundi 30 mars 2026 10:26

À :

Objet : Re: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

BJR

Concerne : Fissure mur soutènement et canalisation cassée maison sise 5100 DAVE

Je vous remercie

Concernant le devis pour la réparation du mur, j'ai 1 société NK CONSTRUCTION (0474/382365) située à 5170 PROFONDEVILLE mais il me dit que préalablement à la réparation, il faudrait pour bien faire le rapport d'un ingénieur en stabilité afin de savoir exactement ce qu'il doit faire pour réparer correctement.

J'ai 2 devis d'ingénieur en annexe qui se situent généralement à 500 euros HTVA

Quid ?

Pouvons-nous commander l'ingénieur "stabisur" et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?



Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>

Fwd: Votre devis

Le 02/04/2026 à 11:02

BJR M...

En annexe, devis signé

Pourriez-vous me communiquer 1 ou 2 dates svp?

Adresse : [5100 DAVE](#)

[Texte des messages précédents masqué]

 **DIGI1.pdf**
503K



Secretariat BAT <secretariat@bienatoib.be>

Fwd: Fwd: Fwd: Re: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Stephanie Moreau <smo@bienatoib.be>
À : Secretariat BAT <secretariat@bienatoib.be>

2 avril 2026 à 12:28

**Stéphanie MOREAU**

Agent immobilier agréé - IPI: 509.270
Rue de Bruyère, 78A - B-5300 Bonneville

- ☎ +32 (0)498 65 17 15
- ✉ smo@bienatoib.be
- 🌐 www.bienatoib.be
- 📘 facebook.com/bienatoib-immo

Archipro Immo srl - TVA BE 0777356515

Les données personnelles que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, que ce soit par téléphone, par courriel ou via une passerelle électronique... et sont uniquement destinées à répondre à vos sollicitations. Dans l'éventualité où vous ne reviendrez pas vers nous, les informations transmises ne seront pas utilisées ultérieurement. À l'issue de la mission ces informations sont susceptibles d'être communiquées au propriétaire du bien conformément à l'article 2.7° de l'AR du 12.01.2007 et mais seront pas conservées par l'agent immobilier au-delà de sa mission. Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.bienatoib.be> ou obtenues sur simple demande en format papier.

Rappel afin de savoir ce qu'il en est concernant l'ingénieur préalablement la demande de devis?

Je vous remercie

BJR Madame

Pourriez-vous me dire si on peut réserver l'intervention de l'ingénieur vu que celui-ci doit planifier son intervention ?

STABISUR (voir devis en annexe) et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?

Je vous remercie

BJR

Concerne : Fissure mur soutènement et canalisation cassée maison sise
- 5100 DAVE

Je vous remercie

Concernant le devis pour la réparation du mur, j'ai 1 société NK CONSTRUCTION (0474/382365) située à 5170 PROFONDEVILLE mais il me dise que préalablement à la réparation, il faudrait pour bien faire le rapport d'un ingénieur en stabilité afin de savoir exactement ce qu'il doit faire pour réparer correctement.

J'ai 2 devis d'ingénieur en annexe qui se situe généralement à 500 euros HTVA

Quid ?

Pouvons nous commander l'ingénieur "stabisur" et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?

La société NK CONSTRUCTION nous lit également.



Concerne :

Nos références :
CPA/IDE/221587/EPA (à
rappeler lors de toute
correspondance)
Nom de l'assuré :

Expert en charge du dossier :

Envoyé le :

29/03/2026 à 21:32

Envoyé à :

Objet :

Suivi de dossier

Contenu :

Bonjour,

Nous revenons vers vous
concernant le dossier
susmentionné.

Nous avons pris connaissance
du rapport de détection et sur
base des éléments donnés en
conclusion, pourriez-vous nous
transmettre un devis pour la
réparation de la fissure du mur
de soutènement ainsi qu'un
devis pour la réparation de la
canalisation en grès d'eau de
pluie ?

Nous vous informons que si
vous souhaitez ouvrir et faire
réparer la seconde partie de
canalisation qui part de la
chambre de visite, et qui file
parallèlement à la façade arrière
du bâtiment, cela fera
certainement partie d'un second

sinistre, il y aura donc très certainement une seconde franchise à prévoir, étant donné que ce sont deux causes distinctes.

Nous transmettons le rapport à la compagnie ainsi que la facture et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous.

Nombre d'annexe(s) :

0

Annexe(s) :

Salutations distinguées.



Ce courrier peut contenir des informations confidentielles et/ou privilégiées. N'importe quel réexamen, retransmission, ou toute autre utilisation de cette information par des personnes ou entités autres que le destinataire désigné est interdite. Si vous le recevez par erreur, merci de l'effacer et de contacter son expéditeur. Les données recueillies sont exploitées dans le respect du GDPR (<http://www.dbg.expert/privacy-policy>).

2 pièces jointes

 **DIGI1.pdf**
529K

 **digi2.pdf**
194K

Stabisur SRL

5100 Dave

Adresse du chantier 5100 Dave Belgique

N°	Description	TM	Qte.	U.	Prix U.	TVA	Total
1.0	Etude et suivi d'expertise - Mur de soutainement						
1.1	- Visite sur place et prise de mesures + constatation des fissures - Rédaction d'un rapport de stabilité (Cause et solutions) - Rédaction d'un plan PDF pour remise de prix et chantier		1,000		500,00 €	21%	500,00 €

Total net HT	500,00 €
TVA 21%	105,00 €
Total TVA	105,00 €
Total TTC à payer	605,00 €

Conditions de paiement : 5 jours après date de facturation

Remarque 1 (Conditions particulières)

Pour le client

Mention "Lu et approuvé", date et signature

Pour accord y inclus les conditions de ce devis

Pour la fourniture de la GARANTIE et ASSURANCE DECENNALE merci de compléter ce formulaire :

Référence du permis d'urbanisme

Référence cadastrale Carpey

Date de l'octroi du permis

1. Dénominations

- 1.1 « Nous » ou « STABISUR » : la SRL STABISUR, dont le siège social est sis Chemin des Mésanges 42, 5170 Profondeville, enregistrée à la B.C.E. sous le n° 0800.699.762. Assurée auprès de la compagnie ARCO, contrat n° 20101174.
- 1.2 « Vous » ou « le Client » : toute personne physique ou morale recourant aux services de STABISUR.
- 1.3 « Consommateur » : toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- 1.4 « Partie » désigne individuellement STABISUR ou le Client, « Parties » les deux ensemble.

2. Qui sommes-nous ?

STABISUR est spécialisée dans la conception structurelle et la stabilité d'ouvrages. Elle prend en charge des missions sur des constructions neuves, des rénovations ou renforcements, pour tous types de bâtiments (maisons, immeubles, bâtiments publics, sites industriels) et tous matériaux (béton armé, métal, bois, matériaux mixtes).

3. Études structurelles et missions de stabilité

3.1 STABISUR offre des services dans la stabilité et la conception structurelle à tous les stades du projet.

3.2 Déroulement typique :

- (A) Étude d'avant-projet : prise de connaissance du projet, contraintes, délais, en collaboration avec l'architecte.
- (B) Étude des structures : dimensionnements (maçonnerie, béton, métal, bois...), calculs, plans structuraux remis à l'architecte.
- (C) Contrôle raisonnable sur chantier : si requis par le maître d'ouvrage, l'architecte ou l'entrepreneur, STABISUR pourra effectuer des visites de contrôle afin de vérifier la conformité aux plans et aux règles de l'art, avec une convocation écrite au moins 5 jours ouvrables à l'avance.

L'architecte conserve la responsabilité globale du suivi du chantier. Si aucun contrôle n'est confié à STABISUR, l'architecte est réputé l'avoir assumé lui-même. STABISUR se réserve le libre choix de la fréquence de ses visites ; le Client ne pourra lui faire de reproche sur ce point.

Ne sont jamais inclus : levés topographiques, essais géologiques, géotechniques, hydrologiques, etc.

4. Permis d'urbanisme

STABISUR ne peut engager ni exécuter aucune mission – y compris les études – si un permis d'urbanisme valide n'a pas été délivré pour

l'ouvrage concerné. En l'absence de ce permis, STABISUR peut refuser la mission ou suspendre toute activité sans préavis, et ne sera pas tenue responsable des conséquences.

5. Champ d'application

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les relations entre STABISUR et le Client – offres, devis, contrats écrits ou oraux, missions principales ou accessoires. Le Client déclare les avoir lues et acceptées sans réserve. Toute dérogation doit être approuvée par écrit. En cas de contradiction entre un devis ou contrat et ces conditions, celles-ci prévalent.

6. Langue

Les documents de STABISUR sont rédigés en français. Les documents tiers (études externes, fiches techniques) seront remis dans leur langue d'origine. Toute traduction demandée sera facturée au Client.

7. Offre – Commande

Toute offre de services est valable pendant un (1) mois à compter de sa date d'émission. Jusqu'à acceptation écrite du Client, STABISUR peut modifier l'offre. Les devis font foi de l'offre.

8. Modification de l'offre / du devis

Toute modification proposée par le Client n'engagera STABISUR que si elle est acceptée par écrit. Une modification peut entraîner une adaptation des délais et/ou des tarifs, voire l'annulation de la mission.

9. Délais et plannings

Les délais indiqués sont indicatifs. Ils ne prennent cours qu'après exécution des obligations du Client (remise des données, paiement d'acompte, etc.). STABISUR n'est pas responsable des retards causés par d'autres intervenants. Le Client ne peut exiger la résolution du contrat pour simple dépassement, sauf faute lourde prouvée.

10. Collaboration du Client

Le Client fournit toutes les informations et documents nécessaires. En cas de retard ou omission de sa part, STABISUR informe le Client par écrit et ses obligations sont suspendues jusqu'à réception des éléments. Le Client est responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité des données.

11. Facturation – Suppléments de prix

Le prix est celui indiqué dans le devis accepté. STABISUR peut facturer l'évolution de la prestation en cours de mission, y compris par acomptes.

Les prix sont en euros hors TVA, toutes taxes ou droits étant à la charge du Client.

En cas de variation de TVA ou introduction d'une nouvelle taxe entre la commande et la livraison, le surcoût incombe au Client.

Les prestations complémentaires non prévues seront facturées selon les tarifs horaires hors TVA suivants :

- Ingénieur-expert : 125 €/h
- Dessinateur DAO : 95 €/h
- Métré : 195 €/h
- Visite de chantier : 320 €/visite

Frais de reproduction :

- A4 N&B : 0,30 €/feuille
- A3 N&B : 0,60 €/feuille
- A4 couleur : 1,25 €/feuille
- A3 couleur : 2,50 €/feuille

Les formats numériques (PDF, DXF, DWG) sont fournis gratuitement. Toute prestation non incluse mais demandée sera considérée comme complémentaire et facturable.

12. Imprévision / sujétions

Imprévus

Les circonstances imprévisibles et inévitables au moment de l'offre, rendant l'exécution plus difficile ou coûteuse, peuvent justifier la révision ou la résiliation du contrat. Si cela entraîne une interruption, les délais sont suspendus pour la durée plus le temps de remise en route.

13. Modalités de paiement / pénalités

Sauf dérogation, les factures sont payables comptant sur le compte bancaire indiqué par STABISUR.

Les paiements peuvent être fractionnés selon l'avancement de la mission. En cas de non-paiement à échéance, le Client sera redevable de droit :

- d'une clause pénale de 15 % du montant restant dû, avec un minimum de 200 € par facture ;
- d'un intérêt conventionnel de retard de 12 % l'an, jusqu'au paiement complet.

Les frais de rappel (25 €), de mise en demeure (50 €) et l'indemnité forfaitaire de 300 € en cas d'intervention d'un avocat peuvent être facturés en sus.

L'octroi de facilités de paiement ne dispense pas des intérêts ou de la clause pénale. STABISUR peut suspendre ses prestations de plein droit en cas de non-paiement, sans mise en demeure préalable.

14. Propriété Intellectuelle

Les études, plans, rapports, dessins et autres documents demeurent la propriété de STABISUR. Le Client doit restituer ces documents sur demande, en bon état, et ne peut

en autoriser la diffusion sans accord écrit.

15. Publicité

STABISUR est autorisée à apposer des panneaux de chantier, sauf opposition écrite du Client.

Le Client autorise STABISUR à utiliser des photos du chantier à des fins promotionnelles (site web, réseaux).

Sur simple demande écrite, STABISUR retirera les photos de diffusion publique.

16. Exécution des prestations / sous-traitance

STABISUR exécute ses missions avec son propre personnel qualifié. Le Client autorise que certaines parties soient sous-traitées, sans lien direct entre Client et sous-traitant, sauf choix express du Client.

Si le Client confie des tâches à un tiers, il indemnise STABISUR des dépenses engagées et du bénéfice manqué (65 % de la prestation retirée).

17. Acceptation des prestations – Réclamations

Sauf contestation écrite et motivée dans les quinze (15) jours suivant la réception des livrables (mail ou courrier), les prestations sont réputées acceptées.

Le paiement vaut acceptation.

Si le Client refuse une partie, STABISUR procède aux modifications raisonnables puis soumet à nouveau le livrable. Si le refus n'est pas justifié, STABISUR facturera les prestations comme complémentaires.

18. Responsabilité décennale

Conformément aux articles 1792 et 2270 du Code civil, STABISUR est responsable pendant dix (10) ans, à compter de la réception provisoire du gros œuvre, des désordres affectant la stabilité de l'ouvrage imputables à une négligence grave de sa part.

Cette responsabilité ne s'applique que si un permis d'urbanisme valable existe pour l'ouvrage. En l'absence de permis, la responsabilité décennale n'est pas applicable.

La responsabilité est engagée uniquement si le lien de causalité est démontré par le Client.

Passé ce délai, toute action est prescrite.

19. Responsabilité de STABISUR

STABISUR ne peut être tenue responsable qu'en cas de faute lourde, dol ou violation obligatoire. Sa responsabilité est limitée aux dommages directs, prévisibles, personnels et certains, excluant les dommages indirects.

Le montant maximal de responsabilité ne peut excéder la couverture de son assurance (article 1).

STABISUR n'est pas responsable du rendu esthétique ou de la conformité

CONDITIONS GENERALES

des travaux si aucun suivi de chantier n'a été prévu.

Sans essais de sol (pénétromètre ou autres), STABISUR ne garantit pas les résultats et décline toute responsabilité des conséquences, même si le Client refuse ces tests.

20. Délai de rétractation (pour les consommateurs)

Si le Client est un Consommateur et que le contrat est conclu « hors établissement », il dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la signature. Il doit notifier sa rétractation par courrier recommandé à STABISUR. S'il a déjà exécuté des prestations, le Client paiera la partie proportionnelle. Les prestations supplémentaires non prévues seront facturées séparément.

21. Résiliation

Aucune des Parties ne peut résilier unilatéralement sans motif. En cas de force majeure rendant l'exécution impossible, le contrat peut être résilié sans indemnité, mais les prestations déjà rendues doivent être payées. Les Parties peuvent également résilier en cas de condamnation pour fraude, corruption ou infraction grave par lettre recommandée.

22. Indemnité de dédit

Si le Client résilie le contrat prématurément, il doit verser à STABISUR, outre les prestations déjà exécutées, une indemnité forfaitaire égale à 65 % du montant restant, avec un minimum de 1 000,00 €. L'acompte versé ne sera pas restitué et pourra être déduit des sommes dues.

23. Clause résolutoire expresse

STABISUR peut résilier de plein droit, sans intervention judiciaire ni mise en demeure, par lettre recommandée dans les cas suivants :

- retard de paiement supérieur à quinze (15) jours ;

- risque sérieux que le Client ne remplisse ses obligations ;

- signes manifestes d'insolvabilité.

Le Client doit payer les prestations déjà effectuées et l'indemnité de dédit (65 % du solde, minimum 1 000,00 €).

24. Droit applicable et compétence

Les relations sont régies par le droit belge.

Tout litige relatif au contrat sera porté devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur.

25. Protection des données personnelles

STABISUR traite les données personnelles du Client conformément à la législation en vigueur. Elles sont utilisées pour l'exécution, la facturation, la gestion des litiges, le

contrôle de qualité et l'envoi d'informations (sauf opposition). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de STABISUR, Chemin des Mésanges 42, 5170 Profondeville.

26. Clause des quatre coins

Ce contrat renferme l'intégralité des prestations convenues. Il remplace tout accord antérieur, verbal ou écrit. Aucune modification ne peut être valide sans consentement écrit.

27. Séparation des clauses

Si une clause est jugée nulle ou inapplicable, les autres restent en vigueur. Les Parties s'efforceront de remplacer la clause nulle par une clause valable, notamment pour protéger les droits du Consommateur.

28. Absence de renonciation

Le fait de ne pas exercer un droit immédiatement ne vaut pas renonciation à celui-ci.

From: E-TOWER EXPERTS CONTACT <
To:
Date: 7 mars 2026 07:17:37
Subject: Re: Ré : Proposition d'expertise de stabilité – mur de soutènement fissuré

Bonjour

Je vous remercie pour votre message.

Les prestations d'ingénieur, au même titre que celles des architectes, sont considérées comme des **prestations intellectuelles**. À ce titre, elles sont **toujours soumises au taux de TVA de 21 %**, indépendamment de l'âge du bâtiment.

Le **taux réduit de 6 %** s'applique uniquement aux **travaux de rénovation réalisés par les entreprises de construction**, lorsque les conditions légales sont remplies (habitation privée de plus de 10 ans, etc.).

Les **missions d'étude, d'expertise ou de conseil technique** réalisées par un ingénieur ne bénéficient donc pas de ce taux réduit.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien à vous,

E-Tower Experts SRL
Ingénierie & Expertise



E-TOWER EXPERTS S.R.L.

TVA: BE 0794.902.825

+3242957676 | www.etowerexperts.com | contact@etowerexperts.com

Enclos aux Épines 10 – 4121 Neupré

Copyright © 2020 ETOWEREXPERTS All Rights Reserved.

Le 7 mars 2026 à 06:41,

a écrit :

Bjr
Je vous remercie pour votre devis.
Je vois que le taux de TVA appliqué est de 21%.
Ne serait-ce pas 6% vu maison plus de 10 ans?

Envoyé avec Proximus Mail

De: E-TOWER EXPERTS CONTACT
Envoyés: 5 mars 2026 19:19:26 GMT+01:00
À:
Objet: Proposition d'expertise de stabilité – mur de soutènement fissuré

Suite à notre agréable entretien téléphonique de ce jour, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à nos services concernant l'analyse du mur de soutènement situé à l'arrière de votre propriété.

Je vous prie de trouver ci-après une présentation de notre approche d'expertise ainsi que nos conditions tarifaires.

1. Objet de la mission proposée

Dans le cadre du désordre que vous avez constaté (fissuration du mur de soutènement et inclinaison apparente de celui-ci), nous vous proposons une **visite d'expertise de stabilité** visant à :

- analyser l'état structurel du mur de soutènement ;
- examiner les fissures observées et l'inclinaison du mur ;
- vérifier la configuration de l'ouvrage (type de mur, fondations, hauteur retenue, conditions d'appui) ;
- analyser les conditions environnantes (terrain, drainage, surcharge éventuelle) ;
- identifier l'origine possible des désordres observés.

L'examen est réalisé à l'aide d'outils de mesure adaptés et de **méthodes d'analyse non destructives** (mesures laser, contrôles visuels détaillés, etc.).

À l'issue de la visite, un **rapport d'expertise de stabilité** vous sera remis, décrivant les constats réalisés et l'analyse technique.

2. Analyse technique et solutions possibles

L'expertise permettra notamment de déterminer :

- si les fissures et l'inclinaison du mur correspondent à un **désordre localisé de l'ouvrage** (dégradation du mur, défaut de drainage, pression des terres, etc.) ;

ou

- si ces désordres résultent d'un **problème de stabilité plus global** lié aux conditions de sol, à la poussée des terres ou à la conception initiale du mur.

Dans les deux cas, le rapport précisera les **principes de solutions techniques envisageables**, notamment :

- renforcement ou stabilisation du mur existant ;
 - amélioration du drainage ou réduction des pressions de terres ;
 - réparation structurelle locale ;
 - ou, le cas échéant, **démolition et reconstruction partielle ou complète de l'ouvrage**.
-

3. Investigations complémentaires possibles

Si nécessaire selon la situation observée, des **investigations non destructives complémentaires** peuvent être réalisées afin d'affiner l'analyse structurelle et comprendre le comportement de l'ouvrage.

Ces investigations sont réalisées uniquement si elles s'avèrent utiles à l'analyse technique.

4. Études complémentaires éventuelles

Si l'expertise met en évidence la nécessité de **dimensionnements structurels** ou d'une **étude de stabilité détaillée** (par exemple pour un nouveau mur de soutènement ou un système de consolidation), ces prestations pourront être réalisées par notre bureau sur devis distinct.

Le cas échéant, nous pourrions également vous orienter vers les **entreprises spécialisées** nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

5. Modalités de la visite

La visite dure généralement \pm 1 heure et nécessite l'accès à la zone concernée afin d'examiner correctement le mur de soutènement et son environnement immédiat.

6. Honoraires

Expertise avec rapport écrit : 550 € HTVA (665,50 € TVAC)

Comprend la visite, l'analyse structurelle et le rapport d'expertise avec constats et recommandations.

7. Modalités de paiement

Les honoraires sont à régler :

- par virement anticipé,
- ou au plus tard le jour de la visite sur place (virement instantané, Bancontact, Visa, Mastercard ou espèces).

Une facture acquittée est transmise dans les **7 jours ouvrables suivant la visite**.

8. Suite à donner

En cas d'accord, un rendez-vous peut être fixé rapidement (dans la même semaine ou la semaine suivant votre confirmation).

Je vous signale que **nous travaillons également les samedis**.

Merci de confirmer par retour d'email en indiquant :

- l'adresse du bien ;
- le nom du demandeur ;
- l'adresse de facturation ;
- le numéro de GSM de contact ;
- les photos éventuelles du désordre observé.

Vous recevrez un SMS le jour de la visite avec l'heure estimée d'arrivée.

9. Coordonnées bancaires

Bénéficiaire : E-Tower Experts SRL

IBAN : BE71 7320 6727 1369

Communication : **Expertise de stabilité + date de la visite**

Pour plus d'informations sur nos activités, vous trouverez en annexe notre brochure « **Expertises Stabilité** » ainsi que nos **conditions générales de vente** et notre **charte relative au traitement des données à caractère personnel**.

Notre site :

<https://etowerexperts.com/fr/>

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

E-Tower Experts SRL – Ingénierie & Expertise

Souheil El Assaad

Administrateur

Ingénieur civil des constructions

Technologue de béton

Expert technique stabilité

Professeur FWB

GSM: +32 473 88 95 46

En effet, il y a une descente de toit (corniche) et au sol, en dessous pavés il y a 1 canalisation en grès sur 1 mètre qui est cassée provoquant évacuation eaux de pluies non plus dans chambre de visite mais dans le terrain provoquant certainement engorgement eau terrain et poussée terre sur mur.

On aura donc en fonction du rapport de l'ingénieur (solution à apporter) et de votre devis, l'accord de réparation de la canalisation et de la fissure.

Je vous tiens au courant dès réception du rapport de

bàv

----- M igine -----

De

A:

Envoyé: mercredi 25 mars 2026 13:41

Objet: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Bonjour,

N'hésitez pas à me revenir quand vous aurez les plans d'ingénieur.

Bien à vous.

Nicolas Kaisen

De

Envoyé : lundi 30 mars 2026 05:26

BJR

Concerne : Fissure mur soutènement et canalisation cassée maison sise rue 5100 DAVE

Je vous remercie

Concernant le devis pour la réparation du mur, j'ai 1 société NK CONSTRUCTION (0474/382365) située à 5170 PROFONDEVILLE mais il me dit que préalablement à la réparation, il faudrait pour bien faire le rapport d'un ingénieur en stabilité afin de savoir exactement ce qu'il doit faire pour réparer correctement.

J'ai 2 devis d'ingénieur en annexe qui se situent généralement à 500 euros HTVA

Quid ?

Pouvons nous commander l'ingénieur "stabisur" et faire envoyer la facture à BELFIUS ASSURANCE?

La société NK CONSTRUCTION nous lit également.



Secretariat BAT <secretariat@bienatoï.be>

Fwd: RE: Suivi de dossier - CPA/IDE/221587/EPA -

Stephanie Moreau <smo@bienatoï.be>
À : Secretariat BAT <secretariat@bienatoï.be>

2 avril 2026 à 12:28

**Stéphanie MOREAU**

Agent immobilier agréé - IPI: 509.270
Rue de Bruyère, 78A - B-5300 Bonneville

☎ +32 (0)498 65 17 15
✉ smo@bienatoï.be
🌐 www.bienatoï.be
📘 facebook.com/bienatoï-immo
Archipro Immo srl - TVA BE 0777356515

Les données personnelles que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, que ce soit par téléphone, par courriel ou via une passerelle électronique... et sont uniquement destinées à répondre à vos sollicitations. Dans l'éventualité où vous ne reviendrez pas vers nous, les informations transmises ne seront pas utilisées ultérieurement. A l'issue de la mission ces informations sont susceptibles d'être communiquées au propriétaire du bien conformément à l'article 2.7° de l'AR du 12.01.2007 et mais seront pas conservées par l'agent immobilier au-delà de sa mission. Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.bienatoï.be> ou obtenues sur simple demande en format papier.

Bonjour Monsieur !

Concerne : devis pour réparation grosse fissure mur soutènement et canalisation sise Maison

Je vous informe avoir retourné ce jour le devis pour accord de chez STABISUR pour établir son rapport réparation fissure mur soutènement.

J'ai eu la société d'expertise au téléphone et la dame gérant le sinistre me dit que la compagnie d'assurance BELFIUS ne couvrira que la réparation de la grosse fissure (voir photos envoyées) et la réparation de la canalisation en grès cassée arrière maison.







Secretariat BAT <secretariat@bienatoib.be>

Fwd: Ré :

Stephanie Moreau <smo@bienatoib.be>
À : Secretariat BAT <secretariat@bienatoib.be>

2 avril 2026 à 14:56

**Stéphanie MOREAU**

Agent immobilier agréé - IPI: 509.270
Rue de Bruyère, 78A - B-5300 Bonneville

☎ +32 (0)498 65 17 15

✉ smo@bienatoib.be

🌐 www.bienatoib.be

📘 facebook.com/bienatoib-immo

Archipro Immo srl - TVA BE 0777356515

Les données personnelles que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, que ce soit par téléphone, par courriel ou via une passerelle électronique... et sont uniquement destinées à répondre à vos sollicitations. Dans l'éventualité où vous ne reviendrez pas vers nous, les informations transmises ne seront pas utilisées ultérieurement. A l'issue de la mission ces informations sont susceptibles d'être communiquées au propriétaire du bien conformément à l'article 2.7° de l'AR du 12.01.2007 et mais seront pas conservées par l'agent immobilier au-delà de sa mission. Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.bienatoib.be> ou obtenues sur simple demande en format papier.

----- Forwarded message -----

De :

Date: mar. 31 mars 2026 à 17:11

Subject: Ré : Votre devis

Bjr Mr Brouir

La société d'expertise va vous retourner le devis signé afin de vous donner son accord pour réaliser votre expertise d'ingénieur en stabilité pour établissement de devis pour réparer le mur de soutènement via NG construction.

Pourriez-vous déjà me proposer 1 ou 2 dates svp?

Le mur se situe

Je vous remercie

Envoyé avec Proximus Mail

Envoyés: 5 mars 2026 09:01:55 GMT+01:00

À:
Objet:

Bonjour,

Comme convenu, voici le devis concernant le chantier [Lien vers le devis](#)

J'espère qu'il répondra au mieux à vos attentes.

En cas d'acceptation, veuillez-nous le retourner daté et signé.

Je vous remercie vivement de nous avoir consultés et reste à votre disposition pour répondre à toute question concernant cette offre.

Excellente journée,

DISPONIBILITE pour visite sur place :

lundi 16 mars après 12h00
mardi 17 mars après 10h30
mercredi 18 mars après 10h30

La rédaction du rapport et plan se fera le jour même après la visite.



Concerne : Sinistre du 15/02/2026

Nos références : [redacted] (à rappeler lors de toute correspondance)
Nom de l'assuré : [redacted]
Expert en charge du dossier : [redacted]

Envoyé le : 31/03/2026 à 16:17

Envoyé à :

Objet : **Suivi de dossier**
Monsieur
Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous suite à votre demande.

Contenu : Vous pouvez demander le devis avec l'étude pour la réparation de la fissure de votre mur.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous.

Nombre d'annexe(s) : 0

Annexe(s) :

Salutations distinguées.



Ce courrier peut contenir des informations confidentielles et/ou privilégiées. N'importe quel réexamen, retransmission, ou toute autre utilisation de cette information par des personnes ou entités autres que le destinataire désigné est interdite. Si vous le recevez par erreur, merci de l'effacer et de contacter son expéditeur. Les données recueillies sont exploitées dans le respect du GDPR (<http://www.dbg.expert/privacy-policy>).